

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 juillet 2018
(Nouvelle séance suite à l'annulation du conseil du 29 juin 2018, le QUORUM n'ayant pas été obtenu)

Date de convocation : 02 juillet 2018

Date d'affichage : 02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL et M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET.

<p>NOUVELLES DELIBERATIONS N°2018/012</p> <p>N°2018/013</p> <p>NON REFAITE</p>	<p>Ouverture de la séance à 19h.</p> <p>Monsieur Le Maire demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte-rendu du 23 mars 2018.</p> <p>M. Pascal LEFEVRE précise qu'il existait une première version du compte-rendu du 23 mars 2018. Une nouvelle version a été rédigée et la correction a été apportée sur la délibération N°2018/004. Monsieur Le Maire précise que les horaires du périscolaire seront vus uniquement par lui-même et que l'avis du Conseil Municipal n'est pas nécessaire.</p> <p>Une question se porte aussi sur l'heure d'ouverture du périscolaire à savoir 7h ou 7h30.</p> <p>M. Joël JOUGLET pose la question sur le fait qu'une tarification plus élevée pourrait être envisagée pour la première demie heure afin de limiter les coûts pour la mairie.</p> <p>M. Pascal LEFEVRE demande s'il y a toujours des postes vacants. Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a plus aucun poste vacant.</p> <p>M. Pascal LEFEVRE souligne également que depuis un certain temps les adjoints et conseillers municipaux ne signent plus les feuilles d'émargement pour valider les délibérations après les conseils municipaux.</p> <p>M. Pascal LEFEVRE demande à Monsieur Le Maire où il en est sur la gestion des nouveaux plannings des agents municipaux. Monsieur Le Maire répond qu'il travaille dessus et organisera si nécessaire une réunion de commission.</p> <p>M. Pascal LEFEVRE indique qu'il y a un grand nombre d'erreurs sur les délibérations du 18 avril 2018. Il souhaite que les corrections soient prises sur les points suivants :</p> <p>Délibération N°2018/006 : M. Pascal LEFEVRE indique que ce n'est pas Mme Floria COOL qui nous a présenté le compte administratif. De plus, Monsieur Le Maire ne figure pas parmi les présents au conseil municipal sur cette délibération et le nombre de voix ne correspond pas au vote des conseillers.</p> <p>Délibération N°2018/007 : les dates de 2013 et 2014 sont erronées et le nom de Monsieur Le Maire ne figure pas sur cette délibération.</p> <p>Délibération N°2018/008 : il manque les chiffres concernant le nombre de conseillers présents et le nombre de suffrages exprimés.</p>
---	---

<p><u>N°2018/014</u></p>	<p><u>Délibération N°2018/009</u> : le nom de Monsieur Le Maire ne figure pas sur cette délibération.</p>
<p><u>N°2018/015</u></p>	<p><u>Délibération N°2018/0010</u> : le nom de Monsieur Le Maire ne figure pas sur cette délibération.</p>
<p><u>N°2018/016</u></p>	<p><u>Délibération N°2018/0011</u> : le nombre de billards en vente est à modifier. Au total il y a 4 billards en vente et non 3 comme indiqué sur la délibération.</p> <p>Par ailleurs, M. Pascal LEFEVRE fait remarquer que sur la note de synthèse relative au vote du budget primitif 2018, il est indiqué que les dépenses du personnel sont en légère baisse alors qu'en réalité elles augmentent. Il donne les chiffres des charges du personnel titulaires du compte 6411 pour 2014 : 160 407 €, pour 2015 : 169 042 €, pour 2016 : 180 359 € et 2017 : 197 121 €. Mme LETEMPS répond qu'elle ne modifiera pas ce point car elle n'est pas d'accord. Pour elle, la note de synthèse s'établit sur les chiffres prévisionnels.</p>
<p><u>DELIBERATIONS : N°2018/017</u></p>	<p><u>BUDGET COMMUNE 2018 : modification du compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) suite à une erreur de saisie.</u> Approuvé à l'unanimité.</p> <p><u>CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT : demande de subvention</u> M. Pascal LEFEVRE suggère qu'on se renseigne auprès d'autres mairies avant de prendre une décision. Il propose de s'en occuper et ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal. => délibération non prise à ce sujet.</p>
<p><u>N°2018/018</u></p>	<p><u>MAISON COMMUNALE sise PLACE DE LA REPUBLIQUE</u> Monsieur le Maire informe le conseil des évaluations de prix concernant la maison communale, réalisées par Maître BERLAIMONT et Madame PURVIN (Agence Immobilière). Monsieur le Maire interroge le conseil municipal afin de fixer le prix de vente. Il a été annoncé une valeur de 150 000 €. Délibération approuvée à l'unanimité. M. Jacques De COCK demande à Monsieur le Maire qu'il s'assure que la parcelle située côté porche de la maison appartient à la commune ou au contraire à M. DESSAINT.</p>
<p><u>N°2018/019</u></p>	<p><u>CANTINE/PERISCOLAIRE : révision du règlement</u> Nouveaux tarifs pour la cantine scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - 4.60 € pour 1 enfant - 3.90 € au-delà d'1 enfant - 4.10 € pour les agents communaux Nouveaux tarifs pour le périscolaire : <ul style="list-style-type: none"> - 3.60 € pour la demi-journée - 4.70 € pour la journée - 3.60 € de majoration entre 0 et 15 minutes de retard - 15.00 € de majoration pour + de 15 minutes de retard Les règlements seront refaits en fonction de ces nouveaux tarifs. Délibération approuvée à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire avertit le Conseil Municipal qu'il réunira le personnel concerné afin d'envisager leurs nouveaux horaires.</p>

**DELIBERATIONS
(suite)**

N°2018/020

ACHAT DE MATERIEL POUR LA MATERNELLE

Madame DEROCHE (maîtresse des PS-MS) a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin de remplacer les tricycles défectueux :

- 3 tricycles modèle médium à 209 €
 - 3 tricycles modèle grand à 219 €
 - 3 tricycles ben-hur à 299 €
- ⇒ Soit un total de 2 131.00 €

Approuvée à l'unanimité.

En parallèle, M. Pascal LEFEVRE informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'école. Mme LE GUEN avait demandé à la mairie un budget exceptionnel pour l'achat de 8 ordinateurs supplémentaires. M. Le Maire répond que des devis seront demandés afin de satisfaire la demande. M. Pascal LEFEVRE précise également que Mme LE GUEN demande la mise à jour des logiciels sur les ordinateurs existants. Cette demande sera étudiée auprès de l'ADICO.

Enfin, M. Pascal LEFEVRE fait remonter la demande de pose de 2 volets roulants pour la classe de Mme LAROCHE. Un devis sera demandé auprès de M. GAMBA.

N°2018/021

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : mutualisation d'un délégué

M. Pascal LEFEVRE précise que l'on nous demande de prendre une délibération mais sans avoir aucune connaissance sur le montant. Monsieur le Maire répond que le montant sera connu quand toutes les communes auront donné leur réponse. Monsieur le Maire précise que l'on est dans l'obligation de protéger et non de mutualiser. L'engagement est de 3 ans.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la DPO pour essayer d'obtenir une fourchette de prix.

DIVERS :

MUTUELLE SMH :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle mutuelle appelée la SMH sera désormais adressée aux habitants de Pimprez. Monsieur le Maire informe que cette mutuelle a été préalablement présentée à M. Jean-Claude LESAGE. Ce dernier l'a jugée intéressante. Cette mutuelle est localisée à Thourotte et chaque administré peut prendre contact auprès de Mme PIERRE pour obtenir tous les renseignements nécessaires en fonction de leur situation personnelle.

DEVIS TOITURE SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que suite aux derniers gros orages, la partie Nord de la toiture de la salle des fêtes est très défectueuse. (gros flaques d'eau dans la salle des fêtes)

Un devis auprès de la société LL Toiture a été établi pour une superficie totale de 520 m².

Travail à effectuer : ôter la mousse de la toiture et appliquer un produit adéquat.

Coût total du devis : 5 496 € TTC.

Ce devis a donc été signé par Monsieur le Maire.

YOGA :

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal le renouvellement du prêt de la salle des associations pour le yoga.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ALPEP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames BARONICK, REMEUR et MATHIEU mettent fin à leurs fonctions au bureau de l'ALPEP. Une nouvelle équipe est en cours de formation.

Une demande de subvention a été demandée auprès de la Mairie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention. En septembre 2018, une Assemblée Générale aura lieu.

Monsieur le Maire précise qu'il va demander le bilan auprès de l'ALPEP et vérifier si un budget prévisionnel a été établi.

En parallèle à ce sujet, M. Pascal LEFEVRE demande à Monsieur le Maire si la subvention de la coopérative scolaire a bien été versée aux écoles. Monsieur le Maire se renseigne.

REMERCIEMENTS :

Monsieur le Maire lit un courrier adressé à la Mairie de la part de M. COURBOIN. Ce dernier demande l'autorisation de faucher une partie de la parcelle située face à l'usine PASTACORP. Monsieur le Maire répond favorablement au courrier.

DEMENAGEMENT & AMENAGEMENT SECRETARIAT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que la secrétaire de mairie souhaiterait déménager dans le bureau des adjoints pour avoir plus de tranquillité.

M. Pascal LEFEVRE demande des informations sur l'organisation du travail du secrétariat suite aux problèmes de santé de la secrétaire. Monsieur le Maire répond qu'il a pris de son côté des rendez-vous médicaux (cardiologie), qu'un mi-temps thérapeutique est également envisagé et enfin que des congés de la part de la secrétaire ont été pris.

M. Pascal LEFEVRE demande également à Monsieur le Maire les raisons concernant la démission de la sous-régisseuse. Monsieur le Maire répond que cette dernière remplissait le rôles de régisseuse alors qu'elle n'était que sous régisseuse.

Il a été évoqué enfin le fait que Mme Nathalie CLEMENT prendrait en charge les régies.

POLICE DES EAUX :

M. Jacques De Cock demande à Monsieur le Maire un point sur la situation car des odeurs nauséabondes qui persistent. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de refoulement des eaux usées par les pompes de la zone artisanale.

MUR M. DALLON :

Ce mur présente un problème de stabilité car il manque du sablage. Il risque de tomber.

M. Joël JOUGLET demande si les travaux sont véritablement à la charge de la commune car ce mur est mitoyen. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

REMERCIEMENTS :

M. Romuald DENIS annonce les remerciements de M. PROCUREUR de la société AZ RECEPTION pour l'utilisation de la friteuse.

La séance est levée à 22h05.



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018

Reçu en préfecture le 16/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20180716-DELIB12_APPROCA-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

N°2018/012
ANNULE ET
REPLACE LA
DELIBERATION
N°2018/006

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNE :
Approbation du Compte
Administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Etaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET

M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire donne la Présidence à Mme Floria COOL, doyenne du Conseil Municipal, qui présente le Compte Administratif Communal de l'exercice 2017 :

Où les explications et après en avoir délibéré,

	Résultat clôture 2016 en €	Part affectée à investissement 2017 en €	Résultat exercice 2017 en €	Résultat clôture 2017 en €
Investissement	573 679.24	0.00	239 451.68	813 130.92
Fonctionnement	1 290 883.87	333 200.00	-88 320.75	869 363.12
TOTAL	1 864 563.11	333 200.00	151 130.93	1 682 494.04

Le Conseil Municipal approuve, par 6 voix pour et 6 abstentions, le compte administratif 2017.

La séance est levée à 22 h 20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le **SLO**
ID : 060-216004861-20180716-DELIB13_APPROCG-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :

02 juillet 2018

Date d'affichage :

02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

N°2018/013
ANNULE ET
REMPLECE LA
DELIBERATION
N°2018/007

Objet de la délibération :

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNE :
Approbation du Compte de
Gestion 2017

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etalent présents : M Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de l'exercice 2017 :

	Résultat clôture 2016 en €	Part affectée à investissement 2017 en €	Résultat exercice 2017 en €	Résultat clôture 2017 en €
Investissement	739 065.89	0.00	37 035.53	776 101.42
Fonctionnement	1 063 051.19	2 274.00	115 290.98	1 176 068.17
TOTAL	1 802 117.08	2 274.00	152 236.51	1 952 169.59

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017.

La séance est levée à 22H20.


Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 060-218004861-20180716-DELIB14_4TAXES-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2018/014
ANNULE ET
REPLACE LA
DELIBERATION
N°2018/009

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNE :
Vote des Taux d'imposition 2018

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Etaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Florie COOL.

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases de fiscalité pour 2018. Il rappelle les bases prévisionnelles pour 2018 se présente comme suit :

771 100 € avec un taux de 14.17 % pour l'habitation, 661 300 € avec un taux de 15.42 % pour le foncier bâti, 37 500 € avec un taux de 53.49 % pour le foncier non bâti et 280 400 € avec un taux de 15.57 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

TAUX D'IMPOSITION 2018

	Base Prévisionnelle	Taux d'imposition	Produit fiscal
Habitation	771 100 €	14.17 %	109 275 €
Foncier Bâti	661 300 €	15.42 %	101 972 €
Foncier non Bâti	37 500 €	53.49 %	20 059 €
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	280 400 €	15.57 %	43 658 €
			274 954 €

La séance est levée à 22H20

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20180716-DELIB16_BP2018-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

02 juillet 2018

Date d'affichage :

02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2018/015
ANNULE ET
REMPLECE LA
DELIBERATION
N°2018/010

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNE :

Vote du budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC, Maire

Étaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission de finances concernant le budget primitif communal 2018 :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 045 091.00 €	1 045 091.00 €
Section de fonctionnement	1 400 723.00 €	1 400 723.00 €
TOTAL	2 445 814.00 €	2 445 814.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif communal 2018 tel que proposé ci-dessus.

La séance est levée à 22H20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**N°2018/016
ANNULLE ET
REPLACE LA
DELIBERATION
N°2018/011**

Objet de la délibération :

VENTE DES BILLARDS

Envoyé en préfecture le 16/07/2018

Reçu en préfecture le 16/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20180716-DELIB16_BILLARD-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ**

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Etaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET

M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a accepté, par délibération n°2012/028 du 29 octobre 2012, le don de 4 billards lors de la dissolution du billard club de Pimprez.

Vu la non utilisation des billards et accessoires

Vu l'état de vétusté des billards

Considérant la place prise par ses billards

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les 4 billards au tarifs suivants :

- 200.00 Euros pour le billard américain René Pierre avec ses accessoires
- 700.00 Euros pour le billard français chauffant avec ses accessoires
- 650.00 Euros pour le billard français en merisier avec ses accessoires
- 600.00 Euros pour le billard américain avec ses accessoires

La séance est levée à 22 h 20.


Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire

60492
Code INSEE

COMMUNE DE PIMPREZ
Commune

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20180716-DELIB17_DM1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

N° 2018/017

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	13		
Nombre de membres présents	9		
Nombre de suffrages exprimés	11		
VOTES : Contre	0	Pour	11
Date de convocation :	02/07/2018		

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Objet : Diminution de 50 000 Euros du compte 002 excédent de fonctionnement suite à une erreur de saisie informatique

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement	20 000.00 €	
D 61524 : Entretien de bois et forêts	20 000.00 €	
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers	10 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 000.00 €	
R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	50 000.00 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	50 000.00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Bernard Christian TOULLIC, Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 16/07/2018 et de la publication le

A Pimprez, le 12/07/2018.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 080-216004881-20180716-DELIB18_VENTEMA-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2018/018

Objet de la délibération :

**Vente de la maison sise à
Pimprez 81 place de la
république**

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Etaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la vente de la maison sise à Pimprez, 81 Place de la République.

Oùï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la vente de la maison sise à Pimprez, 81 Place de la République en un lot unique ;
- fixe le prix de vente à 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

La séance est levée à 22 h 20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20180716-DELIB19_TARIFS-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

N°2018/019

Objet de la délibération :

**RESTAURATION
SCOLAIRE, TAP ET
PERISCOLAIRE :**

**MODIFICATION DES
TARIFS A COMPTER
DU 1^{ER} SEPTEMBRE
2018**

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Etaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Ronwald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET

M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu la délibération du 03 juin 2014 fixant les tarifs pour la restauration scolaire, le périscolaire et des Temps d'Accueil Périscolaire,

Considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire et du service proposé,

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

- Restauration scolaire : 4.50 € pour un enfant
3.80 € pour le ou les enfants suivants déjeunant le même jour
4.00 € pour les agents communaux
La gratuité pour l'ATSEM
- Périscolaire : 3.50 € la 1/2 journée (matin ou soir)
4.60 € la journée (matin et soir)
3.50 € de majoration de 0 à 15 minutes de retard
15.00 € de majoration au-delà de 15 minutes de retard

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des tarifs suivants :

- Restauration scolaire : 4.60 € pour un enfant
3.90 € pour le ou les enfants suivants déjeunant le même jour
4.10 € pour les agents communaux
La gratuité pour l'ATSEM
- Périscolaire : 3.60 € la 1/2 journée (matin ou soir)
4.70 € la journée (matin et soir)
3.60 € de majoration de 0 à 15 minutes de retard
15.00 € de majoration au-delà de 15 minutes de retard

La séance est levée à 22h20.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 05 juillet 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20180716-DELB20_TRICYCLE-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

N°2018/020

Objet de la délibération :

**MATERNELLE :
RENOUVELLEMENT
DES TRICYCLES**

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Étaient présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET

M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme DEROCHE, professeur des écoles en maternelle, dans lequel elle nous demande de renouveler le parc de tricycles.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a vérifié la vétusté des tricycles et qu'il serait bon d'accepter cette demande pour la sécurité des enfants.

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- l'achat de 9 tricycles pour la classe de maternelle.

La séance est levée à 22h20.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 05 juillet 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20180716-DELIB21_DPO-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
02 juillet 2018
Date d'affichage :
02 juillet 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2018/021

Objet de la délibération :

**MUTUALISATION DU DELEGUE
A LA PROTECTION DES
DONNEES DE L'ADICO DANS LE
CADRE DU REGLEMENT
GENERAL SUR LA PROTECTION
DES DONNEES**

L'an deux mille dix huit, le 05 juillet 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Bernard Christian TOULLIC

Etalent présents : M Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à Mme Aline BOCQUET

M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY,

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxe et redevances etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que toutes organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de donnée à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

⇒ L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire 456.00 € TTC

Envoyé en préfecture le 16/07/2018

Reçu en préfecture le 16/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20180716-DELIB21_DPO-DE

⇒ La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 708.00 € TTC et pour une durée de 3 ans renouvelable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à 22H20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 12 juillet 2018.

Bernard Christian TOULLIC
Maire